

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

*MUPRAS
RECEPTION*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2132 Société : RSM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LARAKI MUSTAPHA

Date de naissance : 01 / 12 / 1954

Adresse : 64 Lotissement Khalida Djerba

Tél. : 0661567283 Total des frais engagés : 65.89. + 202 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15 / 10 / 22

Nom et prénom du malade : LARAKI Mustapha

Age: 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie de Parkinson (Ains)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 15.10.22

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DR ROUA

Le : 18/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/10/22			200 XJM	Residence Nahou, 2E Etage, Marabout Géorgie, 66-68 Avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRINCIPAL au 1er étage N° 1 Darouya Tél : 05 22 33 20 83	15/10/22	6589,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficent	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	G	B	
	25533412	21433552		
	00000000	00000000		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
MONTANTS DES SOINS	CŒFFICIENT DES TRAVAUX			
DATE DU DEVIS	MONTANTS DES SOINS			
DATE DE L'EXECUTION	DATE DU DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Cabinet de Neurologie

Dr Adil ARAQI-HOUESSAINI

Neurologue

Electro-encéphalogramme (EEG)

Vidéo EEG

Electro-Neuro-Myogramme (EMG)

اقامة الافتتاح - زاوية براهمي الرواذني والناص النحوي - الطابق الثاني فوق البنك العقاري والسيادي - المعارييف - الدار البيضاء

Résidence Infitah - Angle Brahim Roudani et Nahass Nahoui (Ex Pelvoux) 2^{ème} étage- Maarif- Casablanca

Tel/Fax : 0522 25 02 02 / 05 222 555 66 - Whatsapp : 06 23 819 721

Email : adilaraqi@hotmail.com Site web : www.neurologue.ma



عيادة أمراض الدماغ والأعصاب

د. عادل العراقي الحسيني

اختصاصي في أمراض الدماغ والأعصاب

الخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

اقامة الافتتاح - زاوية براهمي الرواذني والناص النحوي - الطابق الثاني فوق البنك العقاري والسيادي - المعارييف - الدار البيضاء

Résidence Infitah - Angle Brahim Roudani et Nahass Nahoui (Ex Pelvoux) 2^{ème} étage- Maarif- Casablanca

Tel/Fax : 0522 25 02 02 / 05 222 555 66 - Whatsapp : 06 23 819 721

Email : adilaraqi@hotmail.com Site web : www.neurologue.ma



casablanca le : 05/10/2022

LARAKI MUSTAPHA

(29800x4) • Madopar 250 mg

1/2 ***3/4***1/2***1/2*** , pendant 6 MOIS 1 HEURE AVANT LE REPAS

(589,00x6) • Sifrol 1.05 mg

1 Comprimé, matin, pendant 6 mois

• Sifrol 0.52 mg

1 CP VERS 16 H 6 MOIS

• TOP FORCE

1 Gélule, matin, pendant 1 mois

99,50.

✓ 6589,50.

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
Sidi Ben Abdellah
Boulevard
Tél: 05 22 53 20 83

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02



SIFROL 1,05 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 589 DH 00

30/02/07-02



SIFROL 0,52 mg
(Pramipexole)
Comprimé à libération prolongée
Boîte de 30 PPV : 294 DH 00

BOTTU S.A.

30/02/05-02